



FreePik

	CANDIDAT	SELECTION	FORMATION
Formation cursus complet	- Sans condition de diplôme - Avoir 17 ans à la date d'entrée en formation - Voie par apprentissage possible (contact CFA : ARFASS Bretagne)	Jury de sélection dossier et entretien (aptitudes et motivation)	12 mois
Formation cursus partiel	Titulaire de l'un des diplômes : - Aide soignant - Bac Pro (ASSP, SAPAT) - CAP AEPE, ADVF, ASMS, AES - ARM, Ambulanciers	Dossier et entretien	En fonction des dispenses et allègements liés aux diplômes déjà acquis
VAE	Expérience d'au moins un an dans le métier.	<u>1er temps</u> : Demande de recevabilité (Livret 1) <u>2ème temps</u> : Présentation des acquis de l'expérience (Livret 2 et entretien) <u>3ème temps</u> : Entretien de présentation du dossier	Selon décision Jury de la VAE

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Vous souhaitez devenir Auxiliaire de Puériculture

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Campus de Tohannic
11 rue André Lwoff
56000 Vannes



Tel : 02 97 46 84 00
Fax : 02 97 46 84 04
Mel : secretariat@ifsi-vannes.fr
www.ifsi-vannes.fr



Auxiliaire de Puériculture AP

Qu'est-ce qu'un AP ?

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisée à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Maillon essentiel au sein d'une équipe pluri professionnelle, son intervention, en collaboration avec l'infirmière puéricultrice dans le cadre d'une responsabilité partagée, se situe dans les champs incontournables de la relation, de l'aide aux activités de la vie quotidienne aux nouveau-nés, aux enfants, aux adolescents, de la prévention des risques et de la contribution à au projet de soins ou d'accompagnement personnalisé.

Quelles sont ses missions ?

Les missions de l'Auxiliaire de puériculture sont régies par décret. Les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions sont organisées selon un référentiel :

1. Accompagner et soigner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
2. Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre de soins adaptés en collaboration
3. Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants
4. Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
5. Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

Où peut-il exercer ?

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité dans le secteur hospitalier public ou privé, en maternité, en service de pédiatrie générale ou spécialisé et en service de néonatalogie.

Dans le secteur extrahospitalier, son exercice se situe en structure d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, en PMI, en pouponnière, en maison maternelle et en structure accueillant des enfants en situation de handicap. L'exercice en milieu extrahospitalier est majoritaire.

L'auxiliaire de puériculture peut exercer au sein de l'Union Européenne. Toutefois, l'absence de réglementation amène à devoir prendre contact avec les autorités compétentes de l'Etat membre où l'on souhaite s'installer.

Diplomation ?

Le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture atteste de l'obtention des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification. Depuis la rentrée 2021, le diplôme d'Etat est reconnu de niveau bac.

Un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation vers le diplôme d'aide-soignant, d'éducateur de jeunes enfants ou préparer le DE d'infirmier.

Le diplôme d'auxiliaire de puériculture est accessible par la Validation des Acquis d'Expériences (VAE)

Quelques chiffres...

12 mois de formation

50% d'enseignements

50% de stage

Quels contenus de formation ?

La formation dure 12 mois dont :

770 heures de formation théorique

Les unités d'enseignements se répartissent sur 5 blocs :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Bloc 2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Bloc 5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

770 heures de stages

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médicosociales : maternité, Pédiatrie/néonatalogie, structures d'accueil du jeune enfant, structures accueillant des enfants en situation de handicap/Aide sociale à l'enfance/pédopsychiatrie
En cursus complet, les élèves peuvent choisir un stage en France ou à l'Etranger.

Méthodes pédagogiques ?

Les enseignements sont réalisés sous différentes formes : cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques, méthodes pédagogiques interactives (Simulation en santé, Ludopédagogie) travaux personnels guidés.

Au cours de sa formation, l'élève AP sera guidé pour favoriser sa progression et développer des aptitudes professionnelles indispensables au métier. En outre, il bénéficiera d'un suivi et un accompagnement pédagogique individualisé.

Coût de la formation ?

Pour les formations initiales, le coût pédagogique est pris en charge par la Région Bretagne.
Pour les formations continues, une prise en charge financière (OPCO, CPF, Pôle emploi, Etat) est possible selon la situation des candidats .

N'hésitez pas à nous contacter ou consulter le site internet.

Qualités requises...

Responsabilité

Engagement

Réflexivité

Rigueur et méthode

Travail en équipe,

Résistance physique et

mentale

Curiosité

